

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
POUR LES MANIFESTATIONS**

DE MOINS DE 2500 PERSONNES

La demande d'autorisation est déposée à la mairie et conjointement à la Préfecture
(SIDPC)
au moins un mois avant la date prévue .

INFORMATIONS GENERALES SUR LA MANIFESTATION

- *Nature de la manifestation : (cochez la case)*

sportive

culturelle

récréative

à but lucratif

à but non lucratif

- *Date :*

- *Horaires (heure de début / heure de fin) :*

heure de début :

heure de fin :

- *Lieu de la manifestation (place, terrain de football, plage, ...) :*

local fermé

aire contrôlée :

autre :

- *Commune(s) (adresse complète) :*

- *Nombre de spectateurs attendus :*

PERSONNE A CONTACTER
(Organisateur et Responsable de la sécurité)

1 - Organisateur

Nom :

Qualité :

Adresse :

- Numéro de téléphone et fax :

- Adresse e-mail :

- Numéro de téléphone où il sera joignable pendant la manifestation :

2 - Responsable de sécurité :

Nom :

Qualité :

Adresse :

- Numéro de téléphone et fax :

- Adresse e-mail :

- Numéro de téléphone où il sera joignable pendant la manifestation

DISPOSITIF DE SECURITE PREVU

- Déviation, coupure de routes, _ oui _ non

Si oui, lesquelles :arrêté municipal :

- Poste(s) de secours / dispositif d'assistance à personnes oui non
 responsable :
 adresse :
 téléphone :

- Moyens de secours et de lutte contre l'incendie oui non
 véhicules (nombre, emplacement)
 n° d'appel radio ou téléphone
 dispositif mis en place

- Service d'ordre oui non
 société :
 n° d'agents :
 qualification des agents :

non du responsable et ses coordonnées :

- Implantation des moyens (fournir un plan)

extincteurs :

poste de secours :

barrières :

-Autres mesures de sécurité prévues par la réglementation en vigueur (préciser lesquelles) :

.....

Renseignements complémentaires

Y aura-t-il des structures provisoires

| Nature | Oui | non | Surface ou n° personnes accueillies |
|---------------|-----|-----|-------------------------------------|
| Chapiteaux | | | |
| Tribunes | | | |
| Podiums | | | |
| Stands divers | | | |
| Buvettes | | | |
| Restauration | | | |
| autres | | | |
| Toilettes | | | |
| Point d'eau | | | |
| poubelles | | | |

Décision du maire

Référence : arrêté du 1^{er} octobre 2015 : Commission communale de sécurité

Joindre l'arrêté municipal autorisant la manifestation.

1. 1. 1.

2. 2. 2.

3.

4. 4. 4.

5. 5. 5.

6.

7.

8.

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
POUR LES MANIFESTATIONS**

DE PLUS DE 2500 PERSONNES

La demande d'autorisation est déposée à la mairie et conjointement à la préfecture (SIDPC) ou à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre au moins un mois avant la date prévue.

INFORMATIONS GENERALES SUR LA MANIFESTATION

- **Nature de la manifestation : (cochez la case)**

sportive culturelle récréative

à but lucratif à but non lucratif

- **Date :**

- **Horaires (heure de début / heure de fin) :**

heure de début : heure de fin :

- **Lieu de la manifestation (place, terrain de football, plage, etc...) :**

local fermé aire contrôlée :

autre :

- **Commune(s) (adresse complète) :**

- **Nombre de spectateurs attendus :**

PERSONNE A CONTACTER (Responsable de la sécurité, organisateur et responsable des secours médicaux)

1 - Organisateur

Nom :

-
Qualité :

-
Adresse :

- Numéro de téléphone et
fax :

- Numéro de téléphone où il sera joignable pendant la
manifestation :

- Adresse e-mail

2 - Chargé de sécurité

Nom :

.....

-
Qualité :

.....

-
Adresse :

.....

.....
Numéro de téléphone et
fax :

3 - Responsable des secours médicaux

Nom :

.....

-
Qualité :

.....

-
Adresse :

.....

.....
Numéro de téléphone et
fax :

| |
|--|
| <u>DISPOSITIF DE SECURITE PREVU</u> |
|--|

- Déviation, coupure de routes, _ oui _ non

Si oui, lesquelles :

.....

- Poste(s) de secours / dispositif d'assistance à personnes oui non

responsable :

adresse :

téléphone :

convention ou lettre de mission signée à joindre à la demande

non du responsable et ses coordonnées :

- Numéro de téléphone où il sera joignable pendant la

manifestation :

- Moyens de secours et de lutte contre l'incendie** oui non
 - véhicules (nombre, emplacement)
 - n° d'appel radio ou téléphone
 - dispositif mis en place
 - convention ou lettre de mission signée à joindre à la demande

non du responsable et ses coordonnées :

- Numéro de téléphone où il sera joignable pendant la manifestation :

- Service d'ordre** oui non
 - société :
 - n° d'agents :
 - qualification des agents :
 - moyens mis en place (véhicules, maîtres chiens, barrières)
 - convention ou lettre de mission signée à joindre à la demande

non du responsable et ses coordonnées :

- Numéro de téléphone où il sera joignable pendant la manifestation :

- dispositif santé** oui non
 - n° de sanitaires :
 - n° de sanitaires pour handicapés :
 - n° de points d'eau gratuit potable :
 - n de point d'eau non potable :
 - n° de poubelles :
 - date de retrait des poubelles mise en place par qui
 - implantation des poubelles (fournir un plan)

Renseignements complémentaires

Y aura-t-il des structures provisoires ?

| Chapiteaux | | | |
|---------------------------------|---------------|---------------|--|
| N° d'homologation | | | |
| Extrait du registre de sécurité | Fourni | Non fourni | |
| Attestation de bon montage | Fourni | Non fourni | |
| tribunes | | | |
| N° de places | | | |
| Propriétaire | | Tel : | |
| Montées par | | Tel : | |
| Vérifiées par | | tel | |
| Parking | Emplacement : | N° de place : | |
| Podium, estrade | | | |
| Attestation de bon montage | Fourni | Non fourni | |
| Montées par | | Tel : | |
| Vérifiées par | | tel | |
| restauration | | | |
| Traiteur | | Tel : | |
| Autre | | | |
| buvettes | | | |
| Nombre | | | |

Dispositif concernant la circulation :

Rues à interdire :

Sens unique à restaurer :

Arrête municipal :

oui non

Arrête du conseil général :

oui non

Arrête du conseil régional :

oui non

Raccordement électrique spécial :

oui non

Décision du maire

joindre l'arrêté d'autorisation de la manifestation.

**CHARTRE DE LA DISTRIBUTION OCCASIONNELLE
DE PRODUITS ALIMENTAIRES**

FÊTE COMMUNALE DE

LE

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

.....

TEL

PREAMBULE

La préparation et la distribution de denrées animales pour la remise directe au consommateur sont réglementées par l'arrêté ministériel du 9 mai 1995. L'application de ces dispositions nécessite des installations et des compétences difficilement compatibles avec une activité occasionnelle.

Cette distribution est tolérée par l'autorité municipale à l'occasion de la fête communale suscitée à conditions que toutes les précautions d'hygiène soient prises pour ne faire courir aucun risque à la population.

Dans tous les cas le signataire de la charte reste responsable de produits qu'il distribue.

Cette charte ne s'applique pas aux professionnels qui sont soumis à toute la réglementation sanitaire pertinente.

Le signataire de la présente charte déclare :

- Ne pas être un professionnel de l'alimentation ;
- N'être atteint d'aucune maladie transmissible par les denrées alimentaires ;
- N'exercer la vente de produit alimentaire qu'à titre occasionnel et en tout état de cause au plus 4 fois par an pour l'ensemble du département ;
- Ne pas agir dans un but lucratif personnel ;
- Avoir pris connaissance de l'arrêté du 9 mai 1995 et notamment des températures de conservation des produits.
- Être assuré en responsabilité civile pour l'activité exercée.

Le signataire s'engage à respecter les mesures d'hygiène suivantes :

Au niveau de la préparation :

- N'utiliser que des produits présentant toutes les garanties de fraîcheur ou acquis dans un circuit commercial contrôlé et correctement conservés aux températures requises.
- N'utiliser aucune viande provenant d'un abattage hors abattoir ;
- N'utiliser aucun produit ayant été congelé à domicile ;
- Travailler dans des locaux propres et à l'abri de toute pollution ;
- S'astreindre à la plus grande propreté corporelle et vestimentaire pendant la fabrication ;
- N'utiliser que du matériel parfaitement propre ;
- Se laver les mains entre chaque manipulation de produits différents et notamment produits végétaux et produits animaux ;
- Conserver les produits préparés aux températures indiquées par l'arrêté du 9 mai 1995 et notamment :
 - ❖ Plats chauds 63° C
 - ❖ Plats froids : 4 °C
 - ❖ Glaces : -18°C
 - ❖ Poissons et produits de la mer : sous la glace ;
- Ne congeler aucun produit en dehors de la fabrication de glaces ou sorbets.

Au niveau du transport

- Transporter les produits dans des conteneurs parfaitement propres et clos assurant la protection et la conservation des produits aux températures requises.

Au niveau de la distribution

- Etre de la plus grande propreté corporelle et vestimentaire ;
- Présenter les produits sur des surfaces parfaitement propres et les protéger des nuisibles (insectes notamment) et du contact avec le public.
- Conserver les produits aux températures requises ;
- Disposer d'une réserve d'eau suffisante pour se laver les mains et laver les instruments aussi souvent que nécessaire ;
- Ne pas manipuler de denrées alimentaires après une autre activité sans lavage des mains.
- S'abstenir absolument de manipuler les produits, même avec des gants, en cas de plaie infectée quelle qu'en soit la localisation et notamment aux mains

Le signataire accepte :

- L'inspection éventuelle par les services compétents des conditions de préparation sur le lieu de fabrication même privatif.

Le signataire reconnaît être informé :

- de sa responsabilité en cas d'accident alimentaire ;
- d'avoir à se soumettre à tout contrôle des services compétents sur le domaine public ;
- que la non-observation du présent engagement entraîne l'interdiction immédiate d'exercer toute activité en relation avec l'alimentation pendant toute la durée de la manifestation sur le territoire de la commune.

Le

Nom prénom

Signature

Pièces jointes :

Arrêté ministériel du 9 mai 1995

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE

COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE
TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Monsieur le Maire,

Soussigné (e),

M

Profession.....

Domicile.....

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'ouverture d'un débit temporaire de boissons

.....
(indiquer le lieu envisagé de l'ouverture de débit)

Du h..... à heures

Au h..... à heures

A l'occasion de
(indiquer le motif : foire, vente de charité , fête , etc....)

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux

Le

Signature

